

Informations municipales

Erratum

Les Gragnaguais concernés l'ont certainement remarqué. Une erreur s'est glissée dans l'article relatif aux travaux d'assainissement de la graine d'infos d'avril. Ce sont bien les riverains de la Route des Coteaux habitant entre les n°1710 et 1220 - et non ceux domiciliés entre les n°473 et 1220 - qui peuvent dès à présent se raccorder au réseau public d'assainissement.



Vous avez des enfants formidables...

*Vous êtes
formidables !*

... Mais ils ne vous disent pas tout. Le beau temps revient, les vacances arrivent et les enfants s'ennuient. Pas tous, certains, souvent les mêmes. Une fois de plus, dans la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 avril, un groupe d'individus est monté sur le toit de l'école, a enlevé des tuiles et les a jetées sur le parking. Outre les dommages matériels que les Gragnaguais devront payer, un accident dramatique peut vite arriver. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Tous les enfants sont gentils mais il est bon de les surveiller tout de même.

Nuisances sonores

L'été arrive, les nuisances sonores aussi. Comme tous les ans, à pareille époque, nous vous rappelons les règles de bonne conduite.

Les nuisances sonores (aboiements de chien, bruit de tonte...) sont à l'origine de nombreux conflits de voisinage, que le bruit émane des particuliers ou des professionnels.

Ainsi, les bruits dus au bricolage ou au jardinage ne sont autorisés que :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,**
- **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.**

De même, la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique). Le Maire ne peut pas résoudre tous les différends de voisinage. Ces derniers peuvent souvent être apaisés facilement. Pour cela, **le dialogue est conseillé !**



Modification des limites de l'agglomération gragnaguaise et des limitations de vitesse

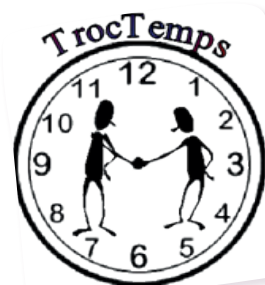
Les panneaux d'agglomération « GRAGNAGUE » ont récemment été déplacés Route de la Faure (D771) et Avenue du Chalet (RD20). Par conséquent, la limitation de vitesse s'en trouve modifiée : la vitesse de circulation est limitée à 50km/h à partir des panneaux d'entrée de ville, à savoir dès le Chemin d'En Bounofé sur la Route de la Faure et dès le Poney Club sur l'Avenue du Chalet. Il en est de même lorsque vous quittez Gragnague via ces voies, et ce jusqu'aux panneaux de sortie de ville.



Informations associatives

L'échange de services avec TROCTEMPS

Face à la crise, vive la débrouille ! **Troc et échanges** permettent de se faciliter la vie sans se ruiner. Dans l'association Troctemps, l'unité de valeur, c'est le temps passé. Le système est très simple : une heure de service rendu vaut une heure de service reçu. Alors, si vous avez un savoir-faire (jardinage, informatique...), échangez-le et profitez-en pour élargir le cercle de vos relations ! C'est convivial, simple, rapide et surtout gratuit, en dehors de l'adhésion de 10 € ! **Du 1er mai au 30 juin 2017, profitez d'une offre promotionnelle :** Pour toute nouvelle adhésion, votre crédit temps sera de **4 heures au lieu des 2 heures habituelles**. Informations sur www.troctemps.fr Contact : 06-76-32-66-97



Dimanche 14 mai 2017 de 10h à 18h : GRAGNAMÔMES, 9me édition du festival gragnaguais pour enfants (3 à 12 ans)

En 2017, GIROU EN RITOURNELLE devient GRAGNAMÔMES !

Au cours de cette journée, nous vous proposons de nombreux spectacles animés par des professionnels. Cette année, vous y trouverez les clowns Titus et Zinzin avec « Ca va Méga péter ! », Zoé, une petite fille qui ne veut pas manger de légumes, puis qui ne veut pas s'habiller, Marcello jeune musicien et sa « Ruota del Destino » (la roue de la fortune), la Compagnie Sans Gravité avec son spectacle pluridisciplinaire (jonglage, magie et violoncelle), Laurent Dournelle magicien et ventriloque, la « Bande à Zita » qui vous avait sublimé en 2015 sous son chapiteau (acrobaties, jonglage, anneaux, cascade, trapèze..), la ferme nomade avec ses animaux que l'on peut caresser et enfin le final avec Nil Samba et son spectacle musical endiablé : samba brésilienne, percussions, batucada...



Mais aussi vos enfants pourront participer à de nombreux ateliers (Maquillage ; Modelage ; Sculpture sur ballons ; Scrapbooking ; Jolies Bouteilles ; Peinture sur tee shirt ; Confection de Marionnettes d'oiseaux ; Art floral ; Récup'Art ; Création de capteur de rêves, Collage et Peinture sur le thème de la ferme) et animations distrayantes (structures gonflables, sculpture sur ballons, sulkys à pédales).

(Liste des spectacles et animations non exhaustive, sous réserve de légères modifications de dernière minute). Restauration possible sur place : formule repas, boissons, gâteaux, barbe à papa, crêpes, bonbons... Toute l'équipe associative de Gragnague en Ritournelle sera heureuse de vous y accueillir.

Comme chaque année, vous, Gragnaguaises et Gragnaguais, bénéficierez la semaine précédant le festival d'un tarif d'entrée réduit, **5 € au lieu de 6 €**. Ces billets seront en vente à la mairie et à l'école :

- du mardi 9 au vendredi 12 mai à la mairie pendant les heures d'ouverture.
- vendredi 12 mai devant l'école à partir de 16h00.

Le jour du festival, le prix d'entrée sera de 6€ pour tout le monde.

Si vous disposez d'un peu de temps et que vous êtes prêt à nous aider, n'hésitez pas. Nous recherchons des bénévoles pour nous aider le jour du festival. Aucune qualification particulière n'est nécessaire. Merci de vous faire connaître auprès de Noëlie, par mail npornet@yahoo.fr ou par téléphone au 05 62 22 19 46.

RDV donc le 14 mai, au détour d'une rue au cœur de notre festival.

On vous y attend nombreux !!! Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site www.gragnamomes.com et retrouvez-nous sur Facebook ! N'hésitez pas à faire suivre l'info à vos followers !

